### Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20150703-0000015197-DE

# Acte Certifié exécutoire

Envoi: 08/07/2015

Réception par le Prefet : 08/07/2015

Publication: 10/07/2015

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de



# Conseil départemental Haut-Rhin

# Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

**N°** CP-2015-7-2-10 **Séance du** vendredi 3 juillet 2015

#### AIDE AUX CAMPINGS

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

l'Assemblée

### PRESENTS:

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES**: MM. BECHT, GRAPPE, JANDER, Mme ORLANDI

**ABSENT**: M. DELMOND

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-2-2-2 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif pour les interventions du Département en faveur du Tourisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention plafonnée à 76 000 € à la SARL INDIGO COLMAR pour la réalisation de divers travaux d'aménagement au camping « Indigo Colmar » à HORBOURG-WIHR,
- approuve la convention afférente à intervenir, jointe en annexe, et autorise le Président du Conseil départemental à la signer ;
- décide de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité